

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 199

présenté par
M. Delaporte et M. Vojetta
à l'amendement n° 7 de Mme Descamps

ARTICLE 2 E

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de six mois »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à réduire légèrement la peine de prison proposée, en la faisant passer de un an à six mois.